

Colloque annuel en prévention du suicide (webdiffusion)

Politiques et procédures

Le colloque annuel en prévention du suicide est un événement organisé pour les intervenants de la région de Lanaudière. Son organisation est chapeautée par un comité mené par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière. Ce comité est constitué de diverses personnes représentant des organismes de la région.

- **Procédure d'inscription :**

- La tarification est valide pour une personne.
- Le paiement confirme l'inscription.
- Un courriel de confirmation d'inscription est envoyé suite à la réception du paiement.
- Un rappel de l'événement vous sera envoyé par courriel à quelques jours de celui-ci avec le lien pour y participer, ainsi que le mot de passe.
- La date limite d'inscription est le dernier vendredi précédant le colloque.
- Aucune inscription ne peut être prise le jour même.
- Le colloque annuel du CPSL est réservé en premier lieu aux personnes résidant ou travaillant dans la région de Lanaudière. Le CPSL se réserve le droit de refuser des inscriptions provenant de l'extérieur du territoire, notamment lorsque le nombre de places est limité.
- Une attestation de participation peut être émise (sur demande) au nom de la personne inscrite.

- **Procédure d'annulation**

- En cas d'annulation d'une inscription au plus tard 2 semaines avant la date limite d'inscription (le vendredi précédant le colloque), 100% des frais d'inscription sont remboursés. Aucun remboursement ne peut être effectué après cette date.
- La personne qui est dans l'impossibilité d'assister au colloque peut être remplacée par une autre personne.
- Si une personne ne peut pas assister au colloque, mais qu'elle se fait remplacer par une autre personne, il est de la responsabilité de l'organisation ou de la personne elle-même d'aviser le CPSL dans les meilleurs délais.

- **Procédure d'annulation du colloque**

- En cas d'annulation du colloque, les frais d'inscription sont remboursés aux participants.
- Dans la mesure du possible, et selon les circonstances, les participants sont informés à l'avance par courriel de l'annulation de l'événement. Un message particulier sera mis sur la boîte vocale de la ligne administrative du CPSL 450 759-2243 et il sera publié sur la page Facebook de l'organisme.
- Le CPSL et le comité colloque évaluent la pertinence et la faisabilité de reporter l'événement à une date ultérieure.

- **Absence d'un conférencier**

- En cas d'absence d'un conférencier, la conférence est annulée. Des mesures de remplacement peuvent être envisagées selon le cas.